AXA Index4P

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT POUVANT ÊTRE CHOISIES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'ASSURANCE AXA INDEX4P

Cette note d'information apporte un aperçu des différentes stratégies applicables à partir du 14 octobre 2025. Cette note donne également un aperçu des différents pourcentages de répartition applicables à chaque stratégie d'investissement. Cette note est révisée chaque fois qu'une modification des pourcentages de distribution et/ou des fonds d'investissement internes choisis a lieu, et est publiée sur le site Internet d'AXA Belgium www.axa.be.

Qu'entend-on par **stratégie d'investissement** ?

Une stratégie d'investissement a pour objectif d'aligner en permanence la répartition des versements et des réserves sur la propension au risque du souscripteur. Afin d'aligner la réserve sur la propension au risque, un rééquilibrage est effectué chaque mois.

Les pourcentages de répartition

Lors de la détermination de ces pourcentages de répartition, il est tenu compte, d'une part, de la nécessité de diversifier entre les placements risqués et les placements moins risqués et, d'autre part, de la pondération des différentes régions et sous-catégories d'actifs sur les marchés financiers.

La distribution proposée sera toujours une combinaison d'un ou de plusieurs fonds d'investissement internes (branche 23) qui sont disponibles dans le cadre d'AXA Index4P. Vous trouverez ci-dessous la liste complète de ces fonds d'investissement internes. Cette liste est toutefois susceptible d'être modifiée. Vous trouverez toujours ici la liste la plus récente des fonds internes.

Le souscripteur a le choix entre cinq stratégies en fonction de sa propension au risque, à savoir : cash, défensive, neutre, dynamique et agressive. Ces stratégies d'investissement sont disponibles lors de la souscription, à l'exception de la stratégie d'investissement d'investissement « cash », qui n'est disponible qu'après l'activation de la branche 23.

Chaque stratégie correspond à une répartition stratégique entre actions et obligations, qui est définie. À cette fin, AXA Belgium détermine les fonds d'investissement internes et les pourcentages de répartition entre ces différents fonds. Ceux-ci peuvent être modifiés si la répartition entre les différentes régions ou sous-catégories d'actifs ne reflète plus correctement les marchés financiers, sans toutefois compromettre la répartition stratégique prévue entre actions et obligations, qui est fixée comme décrit ci-dessous.

Liste complète des fonds d’investissement internes disponibles dans le cadre des stratégies d’investissement

	Nom du fonds d’investissement	Description de la classe d’actifs
1	AXA Index4P Cash	Fonds monétaire en euro
2	AXA Index4P Global Equity	Fonds d'actions mondial
3	AXA Index4P Europe Equity	Fonds d'actions européen
4	AXA Index4P US Equity	Fonds d'actions américain
5	AXA Index4P Asia Equity	Fonds d'actions asiatique (hors Japon)
6	AXA Index4P Euro Government Bonds	Fonds d'obligations d'État en euro
7	AXA Index4P Euro Corporate Bonds	Fonds d'obligations d'entreprise en euro

1. Stratégie d’investissement défensive

Cette stratégie met principalement l’accent sur la sécurité et se compose en grande partie d’investissements productifs d’intérêt, qui sont complétés par une répartition d’une partie limitée sur des investissements plus risqués.

2. Stratégie d’investissement neutre

Cette stratégie recherche un équilibre entre le rendement potentiel et le risque, et se compose d’un portefeuille diversifié équilibré. Des fluctuations de valeur à court et moyen terme sont toujours possibles.

3. Stratégie d’investissement dynamique

Cette stratégie se concentre principalement sur les rendements potentiels et se compose majoritairement d’actions. D’importantes fluctuations de valeurs sont donc possibles. La pondération élevée des actions offre des opportunités de rendement potentiel plus élevé à long terme, mais comporte bien sûr des risques plus importants. Une bonne répartition est toujours importante.

4. Stratégie d’investissement agressive

Cette stratégie se concentre principalement sur les rendements potentiels et se compose majoritairement d’actions. D’importantes fluctuations de valeurs sont donc possibles. La pondération élevée des actions offre des opportunités de rendement potentiel plus élevé à long terme, mais comporte bien sûr des risques plus importants. Une bonne répartition est toujours importante.

5. Stratégie d’investissement cash

Cette stratégie a pour objectif d’obtenir un rendement stable, mais limité, en prenant le moins de risques possibles et en visant une liquidité maximale. Cette stratégie peut être utilisée comme refuge temporaire en période de turbulences sur les marchés financiers, mais ne convient pas comme investissement à long terme.

Les répartitions par fonds d'investissement interne des différentes stratégies d'investissement telles qu'applicables à compter du 14 octobre 2025, exprimées en % :

Nom du fonds d'investissement	Stratégies d'investissement				
	Liquidités	Défensif	Neutre	Dynamique	Agressif
Répartition stratégique des actions	0 %	30%	50%	80%	100%
Répartition stratégique des obligations	0 %	70%	50%	20%	0%
AXA Index4P Global Equity	0,0 %	15,0%	25,0%	40,0%	50,0%
AXA Index4P Europe Equity	0,0 %	3,0%	5,0%	8,0%	10,0%
AXA Index4P US Equity	0,0 %	10,5%	17,5%	28,0%	35,0%
AXA Index4P Asia Equity	0,0 %	1,5%	2,5%	4,0%	5,0%
AXA Index4P Euro Government Bonds	0,0 %	35,0%	25,0%	10,0%	0,0%
AXA Index4P Euro Corporate Bonds	0,0 %	35,0%	25,0%	10,0%	0,0%
AXA Index4P Cash	100,0 %	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Un rééquilibrage aura lieu à la fin de chaque mois pour ramener les pondérations des fonds d'investissement internes aux pondérations mentionnées ci-dessus.

Vous avez besoin de vivre confiant et d'envisager l'avenir en toute sérénité.
Notre métier est de vous proposer les solutions qui protègent votre entourage et vos biens en vous aidant à préparer activement vos projets.

Retrouvez l'ensemble de vos services
et documents contractuels
sur **MyAXA** via axa.be

AXA vous répond sur :

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) • Siège social : Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles (Belgique) • Internet : www.axa.be • Tél.: 02 678 61 11 • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

4187279–10.2025